Date du jour

Autorisation parentale

**M. / Mme**

**Je soussigné(e)**

**N° de carte de bibliothèque : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Zone à remplir si vous n’avez pas de carte de bibliothèque à votre nom

Adresse : …................................................................................................................................
Téléphone : ..............................................................................................................................

Courriel : …..........................................................@.......................................................................

**M. / Mme**

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_\_/\_\_\_\_\_\_

**Autorise :**

**dont je suis :** O le père O la mère O le représentant légal

**à s’inscrire\* et à emprunter les documents du réseau des bibliothèques**

**et aussi :**

(Merci de cocher les autorisations souhaitées)

**à emprunter des** **documents spéciaux : liseuse, platine vinyle, vinyles… (à partir de 13 ans)**

□ Oui □ Non

**à accéder à internet dans les bibliothèques qui le proposent**

□ Oui □ Non

**à jouer aux jeux vidéo correspondant à leur âge (cf charte annexe)**

□ Oui □ Non

Je reconnais être personnellement responsable des emprunts faits par le mineur en cas de perte ou de dégradation. Cette autorisation est à remplir lors de chaque inscription annuelle en cas de changement de situation. Je suis personnellement responsable des contenus des documents consultés ou empruntés par le mineur. Les bibliothèques s’engagent à respecter scrupuleusement les restrictions d’âge fixées par la loi.

\*Pièces à présenter pour l’inscription d’un.e mineur.e : cartes d’identité du/de la mineur/e et de la personne qui exerce l’autorité parentale ; justificatif de domicile de moins de 3 mois ; autorisation parentale datée et signée.

Signature :

**CHARTE D’UTILISATION DES JEUX VIDEO – ATELIER NUMÉRIQUE DE VERSAILLES**

**DESCRIPTION**

Des rdv jeux vidéo, sur PS4, de 1h30 sont proposés à l’Atelier Numérique de Versailles, à l’initiative de l’équipe sur place. Les consoles ne peuvent être installées sur demande du public. L’accès à ces ateliers de partage est gratuit pour tous, à partir de 7 ans.

Une réservation sur les créneaux proposés est nécessaire au **01 30 97 28 97** ou sur place.

Toute arrivée, 10 minutes après le début de l’activité annule la réservation. Nous vous remercions, dans la mesure du possible, de prévenir l’Atelier de votre impossibilité à honorer votre rdv. En cas d’absences répétées, la possibilité de s’inscrire à un prochain rdv pourra être différée.

**LES** **MINEURS**

L’accès pour les mineurs est soumis à une autorisation parentale.

Les enfants âgés de 7 à 12 ans doivent impérativement être accompagnés par un adulte.

**FONCTIONNEMENT**

Ces rdv sont gérés par un ou deux animateurs, seuls habilités à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur les consoles en cas de problèmes techniques.

Les accessoires nécessaires au jeu seront remis à l’utilisateur en échange de sa carte de bibliothèque en cours de validité ou d’une pièce d’identité.

Le choix du jeu est soumis aux limitations d’âge conseillées par le code européen PEGI présent sur chaque jaquette. Aucune sauvegarde de partie ne pourra être effectuée sur les consoles mises à disposition.

**ENGAGEMENT**

L’usager s’engage à respecter les règles établies par la structure accueillante et à faire bon usage du matériel qui lui est remis. Il devra adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres utilisateurs de l’Atelier.

La détérioration du matériel engage la responsabilité de l’utilisateur ou de son responsable légal (pour les mineurs) qui devra remplacer le matériel au prix de sa valeur marchande.

De manière générale et conformément au règlement intérieur du réseau des bibliothèques de Versailles, le non‐respect de la présente charte ou du règlement intérieur, peut, sous la responsabilité du Directeur du réseau des bibliothèques ou de sa représentante, conduire à une exclusion temporaire ou définitive du service.